

Plan de formation du programme de :
Techniques de réadaptation physique
144.A0

Version des élèves

Juin 2008

TABLE DES MATIÈRES

1-	Introduction	3
	Présentation du programme	4
	Buts du programme	5
	Contexte de travail	6
2-	Objectifs ministériels et compétences à développer	7
	Objectifs ministériels.....	8
	Compétences.....	9
3-	Table de correspondance des compétences, des objectifs et des cours	10
	Tableau de mise en relations.....	11
4-	Intentions éducatives et objectifs de la formation générale	15
	Français	18
	Philosophie	20
	Langue seconde (anglais)	23
	Éducation physique	25
5-	Logigramme du développement des compétences	28
	Selon les sessions	29
6-	Grille de cours du programme	30
	Grille de cours du programme	31
7-	Description succincte des apprentissages et de leur progression	33
	Le programme de réadaptation	34
	Première année	35
	Deuxième année	37
	Troisième année	41
8-	Fiche signalétique de l'épreuve synthèse	44
	Fiche signalétique de l'épreuve synthèse	45

Section 1

Introduction

Buts du programme

Le programme *Techniques de réadaptation physique* vise à former des thérapeutes en réadaptation physique qui seront aptes à prendre connaissance des informations inscrites au dossier de l'usagère ou de l'utilisateur, à procéder à la collecte de données évaluatives, à établir un plan de traitement, à appliquer le traitement, à ajuster le traitement en fonction de la situation, à tenir le dossier et à collaborer avec d'autres intervenantes et intervenants.

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la composante de la formation spécifique du programme *Techniques de réadaptation physique* vise :

- à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire lui permettre d'effectuer correctement, avec des performances acceptables au seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités associées à la profession;
- à favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par une connaissance du marché du travail en général, ainsi qu'une connaissance du contexte particulier de sa profession;
- à favoriser l'évolution de la personne et l'approfondissement des savoirs professionnels;
- à favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière.

Le programme *Techniques de réadaptation physique* permet également de réaliser les intentions éducatives des composantes commune, propre et complémentaire de la formation générale, indiquées dans le document *Formation générale : des collèges pour le Québec du XXI^e siècle*.

Finalement, le programme permet de concilier des exigences de la formation, à savoir la polyvalence et la spécialisation. La polyvalence est assurée par les compétences qui visent la maîtrise des principes technologiques et scientifiques de la profession. Elle est également assurée par la présence de compétences axées sur l'aspect relationnel avec les usagères et les utilisateurs. La spécialisation est assurée par les compétences qui couvrent les différents types d'interventions et les divers secteurs d'activité des thérapeutes en réadaptation physique.

Contexte de travail

Les thérapeutes en réadaptation physique travaillent dans des établissements du réseau de la santé ou dans des cabinets privés.

Les secteurs d'activité couverts par le programme sont l'orthopédie, la rhumatologie, la gériatrie, la neurologie, la pneumologie et les problèmes vasculaires périphériques. Lorsque les thérapeutes en réadaptation physique exercent dans un établissement du réseau de la santé, leur niveau de responsabilité dans la réalisation des étapes d'intervention varie en fonction du type d'atteinte. *Selon les catégories d'atteintes, des informations additionnelles telles une orientation de traitement ou une sélection des modalités de traitement peuvent être requises préalablement à l'intervention. Lorsqu'il exerce en cabinet privé, le thérapeute n'est pas un intervenant de première ligne, c'est-à-dire qu'il ne peut prendre en charge un client sans que celui-ci n'ait d'abord été vu par un médecin. Il doit, en plus du diagnostic, disposer d'une orientation de traitement qui précise les problèmes et les principaux objectifs du traitement, ainsi que les contre-indications ou précautions requises. Ce niveau de responsabilité est conforme aux recommandations de l'Office des professions du Québec¹.*

¹ Avis au Gouvernement sur la reconnaissance professionnelle des thérapeutes en réadaptation physique, Office des professions du Québec, Québec.

Section 2

Objectifs ministériels et compétences à développer

Objectifs ministériels

1. Analyser la fonction de travail.
2. Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain.
3. Repérer des structures anatomiques de l'appareil locomoteur.
4. Analyser les positions et les mouvements du corps humain.
5. Prodiger des soins de base et des soins d'urgence.
6. Associer des mécanismes physiologiques et des besoins de réadaptation physique.
7. Interpréter l'information relative à l'état pathologique et aux interventions pertinentes.
8. Intervenir en cas de problèmes de douleur et de circulation.
9. Intervenir en cas de perte de mobilité.
10. Intervenir en cas de déficience de la fonction musculaire.
11. Intervenir en cas de pertes fonctionnelles.
12. Effectuer des traitements par électrothérapie.
13. Établir des relations professionnelles harmonieuses.
14. Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques.
15. Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques.
16. Adapter l'approche clinique aux particularités d'un handicap et d'un milieu d'intervention.
17. Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes vasculaires et respiratoires.
18. Procéder à une rééducation adaptée aux personnes âgées.
19. Offrir des services professionnels.

Compétences attendues des finissantes et des finissants en réadaptation physique au Collège Montmorency

Compétences

- | | |
|--------------|---|
| Compétence 1 | Mobiliser des connaissances de base appliquées au corps humain pour résoudre des situations problèmes reliées à la réadaptation physique des personnes. |
| Compétence 2 | Appliquer et justifier l'utilisation de techniques de base et de soins auxiliaires en réadaptation physique. |
| Compétence 3 | Interagir de façon professionnelle dans les milieux d'intervention et avec la clientèle. |
| Compétence 4 | Prendre en charge une démarche de réadaptation et de prévention auprès de clientèles variées. |

Section 3

Table de correspondance des compétences, des objectifs de formation et des cours

Mise en relation des compétences, des objectifs de formation et des cours

Compétences	Objectifs de formation (énoncés ministériels)	Cours
1 Mobiliser des connaissances de base appliquées au corps humain pour résoudre des situations problèmes reliées à la réadaptation physique des personnes.	Se référer au fonctionnement normal de l'organisme humain.	101 ESA 05 <i>Éléments intégrés de biologie humaine I</i> 101 ESB 05 <i>Éléments intégrés de biologie humaine II</i>
	Repérer des structures anatomiques de l'appareil locomoteur.	144 114 MO <i>Anatomie osseuse et articulaire</i> 144 ESC 04 <i>Anatomie neuromusculaire et vasculaire</i>
	Analyser les positions et les mouvements du corps humain.	203 ESA 05 <i>Éléments de biomécanique</i> 144 ESD 03 <i>Analyse du mouvement</i>
	Associer des mécanismes physiologiques et des besoins de réadaptation physique.	144 ESE 04 <i>Physiologie en réadaptation</i>
	Interpréter l'information relative à l'état pathologique et aux interventions pertinentes.	144 ESF 04 <i>Pathologie générale</i>

2 Appliquer et justifier l'utilisation de techniques de base et de soins auxiliaires en réadaptation physique.

Prodiguer des soins de base et des soins d'urgence. 144 124 MO *Initiation à la profession et aux techniques de soins auxiliaires*

Intervenir en cas de problèmes de douleur et de circulation. 144 ESG 03 *Techniques d'évaluation et de traitement de la douleur et des troubles trophiques*

Intervenir en cas de perte de mobilité. 144 ESH 04 *Kinésithérapie appliquée aux pertes de mobilité*

Intervenir en cas de déficience de la fonction musculaire. 144 ESJ 04 *Kinésithérapie appliquée aux atteintes de la fonction musculaire*

Intervenir en cas de pertes fonctionnelles. 144 ESK 04 *Kinésithérapie appliquée aux atteintes fonctionnelles*

Effectuer des traitements par électrothérapie. 203 ESB 04 *Électricité, champs et ondes en électrothérapie*

144 103 MO *Électrothérapie I*

144 ESS 03 *Électrothérapie II*

3 Interagir de façon professionnelle dans les milieux d'intervention et avec la clientèle.

Analyser la fonction de travail.

144 124 MO *Initiation à la profession et aux techniques de soins auxiliaires*

Établir des relations professionnelles harmonieuses.

350 ESA 03 *Interrelations professionnelles en milieu de travail*

Adapter l'approche clinique aux particularités d'un handicap et d'un milieu d'intervention.

144 ESR 03 *Approche clinique en réadaptation physique*

Offrir des services professionnels.

144 ESR 03 *Approche clinique en réadaptation physique*

4 Prendre en charge une démarche de réadaptation et de prévention auprès de clientèles variées.

Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes orthopédiques et rhumatologiques.	144 ESM 04 <i>Rééducation en rhumatologie</i> 144 ESN 03 <i>Rééducation du rachis</i> 144 EST 03 <i>Rééducation les atteintes traumatiques et des amputations</i>
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes neurologiques.	144 ESP 04 <i>Neurogériatrie I</i> 144 ESV 03 <i>Neurogériatrie II</i>
Rééduquer des personnes éprouvant des problèmes vasculaires et respiratoires.	144 133 MO <i>Rééducation des atteintes vasculaires et respiratoires</i>
Procéder à une rééducation adaptée aux personnes âgées.	144 ESP 04 <i>Neurogériatrie I</i> 144 ESV 03 <i>Neurogériatrie II</i>
Offrir des services professionnels.	144 ESQ 10 <i>Intégration des techniques de base en milieu clinique</i> 144 ESW 10 <i>Prise en charge de la réadaptation en milieu clinique</i> 144 ESX 15 <i>Intégration de la démarche clinique en milieu de stage</i> 144 ESY 15 <i>Prise en charge de la démarche clinique en milieu de stage</i>

Section 4

Intentions éducatives et objectifs de la formation générale

BUTS DE LA FORMATION GÉNÉRALE

La formation générale est partie intégrante de chaque programme à titre de formation commune, propre et complémentaire. Elle a une triple finalité, soit l'acquisition d'un fonds culturel commun, l'acquisition et le développement d'habiletés génériques et l'appropriation d'attitudes souhaitables. Ces trois aspects visent à former la personne en elle-même, à la préparer à vivre en société de façon responsable et à lui faire partager les acquis de la culture.

Le fonds culturel commun

La transmission du fonds culturel commun a pour objet d'amener l'élève à :

- la maîtrise de la langue d'enseignement en tant qu'outil de communication et de pensée et la maîtrise des règles de base de la pensée rationnelle, du discours et de l'argumentation ;
- la capacité de communiquer en d'autres langues, au premier chef en anglais ou en français ;
- une ouverture sur le monde et la diversité des cultures ;
- la connaissance des richesses de l'héritage culturel par l'ouverture aux oeuvres de civilisation ;
- la capacité de se situer par rapport aux grands pôles de l'évolution de la pensée humaine ;
- la capacité de développer une pensée réflexive autonome et critique ;
- une éthique personnelle et sociale ;
- une maîtrise des connaissances relatives au développement de son bien-être physique et intellectuel ;
- la prise de conscience de la nécessité d'adopter des habitudes de vie qui favorisent une bonne santé.

Les habiletés génériques

Les habiletés génériques que permet d'acquérir et de développer la formation générale sont les suivantes :

- conceptualisation, analyse et synthèse ;
- cohérence du raisonnement ;
- jugement critique ;
- qualité de l'expression ;
- application des savoirs à l'analyse de situations ;
- application des savoirs à la détermination de l'action ;
- maîtrise de méthodes de travail ;
- retour réflexif sur les savoirs.

Les attitudes souhaitables

Les acquis culturels et les habiletés génériques concourent à l'adoption et au développement des attitudes suivantes :

- l'autonomie ; le sens critique ; la conscience de ses responsabilités envers soi et les autres ; l'ouverture d'esprit ; la créativité ; l'ouverture sur le monde.

Ces finalités s'appliquent aux trois composantes de la formation générale, soit :

La formation générale commune à tous les programmes, constituée de cours	9 cours, totalisant 16 2/3
--	----------------------------

des quatre disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ langue d'enseignement et littérature (3 cours) ▪ langue seconde (1 cours) ▪ philosophie (2 cours) ▪ éducation physique (3 cours) 	unités
La formation générale propre qui permet d'introduire des tâches ou des situations d'apprentissage qui favorisent leur réinvestissement dans la composante de formation spécifique au programme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ langue d'enseignement et littérature (1 cours) ▪ langue seconde (1 cours) ▪ philosophie (1cours) 	3 cours, totalisant 6 unités
La formation complémentaire qui permet à l'élève de compléter sa formation par des activités d'apprentissage choisies dans une perspective d'équilibre et de complémentarité par rapport à la formation spécifique à son programme. Les 4 unités seront choisies dans les domaines suivants : sciences humaines ; culture scientifique et technologique ; langue moderne ; langage mathématique et informatique ; art et esthétique	2 cours, totalisant 4 unités

La formation générale et la formation spécifique contribuent mutuellement à la formation de l'élève. En ce sens, les savoirs et les habiletés transmis par une composante du programme doivent être valorisés et, dans la mesure du possible, réinvestis dans l'autre composante.

Dans le respect des finalités posées, des disciplines visées et des devis ministériels, chaque établissement doit actualiser la formation générale dans des activités d'apprentissage qui assurent une cohérence dans son projet éducatif.

Les objectifs et les standards des ensembles de formation générale sont élaborés selon les prescriptions du *Règlement sur le régime des études collégiales* (L.R.Q., c. C-29, a. 18 ; 1993, c. 25, a. 11, version révisée 1998).

Intentions éducatives en ce qui concerne le français, langue d'enseignement et littérature

Par l'enseignement de la littérature, la formation générale en français a pour objet autant d'élargir les connaissances dans le domaine littéraire et culturel que d'améliorer la maîtrise de la langue, maîtrise qui constitue la base de l'apprentissage dans tous les domaines du savoir. De plus, cette formation vise à développer les capacités d'analyse, de synthèse et de critique indispensable au travail intellectuel. Enfin, elle est conçue en vue d'une meilleure intégration sociale de l'individu qui peut, ainsi, mieux se situer par rapport à son milieu culturel et mieux s'exprimer oralement et par écrit.

Principes :

1. La fréquentation constante de la littérature permet d'établir des liens entre des oeuvres, des époques et des idées. Elle permet aussi à l'élève de s'inscrire dans une culture vivante, actualisée et diversifiée. Elle lui permet enfin de favoriser le développement d'habitudes de lecture et une plus grande ouverture à la culture. L'étude d'un minimum de huit oeuvres, dont au moins deux par ensemble de la formation générale commune, permet d'atteindre ces objectifs.
2. Les oeuvres et les textes littéraires choisis respectent les caractéristiques suivantes : ils ont marqué l'histoire de la littérature d'expression française ; ils appartiennent à des époques différentes ; ils touchent aux quatre principaux genres littéraires (poésie, théâtre, discours narratif, essai) qui se trouvent répartis dans les trois ensembles de la formation générale commune et chacun des ensembles doit toucher à au moins deux genres différents. Ces choix assurent une place équilibrée à la littérature québécoise. Les oeuvres additionnelles et un certain nombre des textes littéraires choisis peuvent être des traductions d'oeuvres ou de textes appartenant aux littératures étrangères.
3. La pratique régulière de la lecture et de l'écriture procure à l'élève une plus grande autonomie de pensée et une plus grande qualité d'expression. De même, le souci de la maîtrise de la langue amène progressivement l'élève, d'un ensemble à l'autre, à mieux reconnaître et à mieux corriger ses erreurs.

Résultats attendus :

Tout élève qui a atteint les objectifs de formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, pourra rendre compte que :

- sur le plan des acquis cognitifs, il sera capable :
 - d'analyser, d'expliquer et d'apprécier des textes littéraires, ainsi que d'autres types de discours, et d'en rendre compte par écrit de façon cohérente, organisée et dans une langue correcte ;
 - de reconnaître des procédés littéraires et langagiers et d'en apprécier la contribution dans le projet d'un texte ;
 - de reconnaître et de d'analyser les particularités d'une situation de communication et d'y adapter son discours, que ce soit oralement ou par écrit ;
 - d'organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention ;
 - de porter un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue ;
- sur le plan des acquis culturels, il sera capable :
 - de reconnaître des représentations du monde attachées à des oeuvres et à des époques ;
 - d'apprécier les représentations du monde qu'offrent les textes littéraires et de se situer par rapport à elles ;
 - de préciser les éléments majeurs de l'héritage culturel vivant et d'en saisir les résonances dans le monde actuel ;
 - de reconnaître en quoi la littérature peut être un outil de compréhension du monde .

Séquence des objectifs et des standards

La formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, qui comprend quatre ensembles, tient compte de la coordination nécessaire entre les objectifs de la cinquième secondaire et ceux du collégial.

Les trois ensembles dans la composante de formation générale commune à tous les programmes sont expressément conçus en une séquence présentant une logique pédagogique graduée : de l'analyse à l'explication à la critique. Le respect de cette séquence est garant de la progression des apprentissages.

Dans ces trois ensembles, la littérature est au cœur de l'acquisition des compétences intellectuelles et des apprentissages langagiers. L'étude des oeuvres et des textes littéraires permet de reconnaître des éléments du langage littéraire, de situer les oeuvres et les textes en question dans leur contexte culturel et sociohistorique et d'en dégager les significations. Cette étude s'exprime dans la rédaction de commentaires et d'analyses de textes littéraires et de dissertations explicatives ou critiques.

L'ensemble dans la composante de formation générale propre aux programmes a été conçu de manière à s'ouvrir aux différents champs d'études. L'accent est mis sur la communication écrite et orale et le but ultime est l'acquisition d'habiletés transférables, notamment dans des situations particulières de communication liées au champ d'études de l'élève.

Titre :	Lecture et analyse	Pondération :	3-1-2
Numéro :	601 ESB 04	Unités :	2
Objectif :	Produire différents types de discours oraux et écrits.		
Éléments :	Reconnaître les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre. Déterminer un sujet et un objectif de communication. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication. Rédiger et présenter des textes du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'élève. Préparer et présenter des discours oraux du type informatif, critique ou expressif, liés notamment au champ d'études de l'élève.		
Titre :	Écriture et littérature	Pondération :	2-2-3
Numéro :	601 101 04	Unité :	2,33
Préalable :	PA 601 ESB		
Objectif :	Analyser des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.		
Éléments :	Reconnaître le propos du texte. Choisir les éléments d'analyse. Élaborer un plan de rédaction. Rédiger et réviser une analyse littéraire ou un commentaire composé ou une explication de texte.		
Titre :	Littérature et imaginaire.	Pondération :	3-1-3
Numéro :	601 102 04	Unité :	2,33
Préalable :	PA 601 101		
Objectif :	Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires de genres variés et de différentes époques.		

Éléments : Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.
Reconnaître le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.
Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.
Élaborer un plan de dissertation.
Rédiger et réviser une dissertation explicative.

Titre :	Littérature québécoise	Pondération :	3-1-4
Numéro :	601 103 04	Unité :	2,67
Préalable :	PA 601 102		
Objectif :	Apprécier des textes de la littérature québécoise.		
Éléments :	Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise. Comparer des textes. Déterminer un point de vue critique. Élaborer un plan de rédaction. Rédiger et réviser une dissertation critique.		

Philosophie

L'enseignement de la philosophie a pour objet la formation de la personne pour elle-même et en tant que citoyen ou citoyenne ayant un rôle politique, social et professionnel à jouer. Il forme à la réflexion critique et méthodique sur des questions qui préoccupent les êtres humains dans leur quête de sens ou de vérité.

Principes

- 1) La philosophie participe en Occident d'une culture qui se donne pour point d'appui la raison dans l'étude des questions fondamentales. En conséquence, la formation en philosophie permet d'initier l'élève aux apports de la méthode et de la réflexion philosophiques pour la construction de sa pensée et la direction de son action. À cette fin, elle permet de lui transmettre des connaissances sur les oeuvres et la pensée de certains philosophes et elle l'aide à acquérir et à développer les capacités nécessaires à la conduite rigoureuse de la raison.
- 2) L'esprit de libre examen que propose la philosophie conduit l'élève au questionnement et à l'exercice du jugement critique ; cela l'habitue à revenir sur sa façon de penser afin d'en considérer le bien-fondé. En conséquence, la formation en philosophie rend l'élève apte à interroger les évidences et à nuancer sa réflexion.
- 3) La philosophie tend vers des réponses universelles. En conséquence, la formation en philosophie permet à l'élève d'acquérir et de développer l'aptitude à la pensée abstraite.

Résultats attendus

Tout élève qui a atteint les objectifs de formation générale en philosophie pourra rendre compte que :

- sur le plan théorique, il connaît :

- des éléments majeurs de l'héritage vivant de la culture philosophique ;
- différentes formes de rationalité à l'œuvre dans les discours sur la réalité et leur situation dans l'histoire de l'Occident ;
- des concepts clés, des principes et des théories à l'aide desquels des conceptions philosophiques permettent de définir l'être humain ;
- des outils conceptuels et théoriques nécessaires à la réflexion sur des problèmes éthiques ;
- les règles de base du discours et de l'argumentation philosophiques ;

– sur le plan des habiletés, il est apte :

- à questionner, à conceptualiser, à analyser, à synthétiser, à raisonner, à argumenter, à juger ;
- à comparer des idées pour élaborer sa pensée ;
- à formuler des jugements critiques en tenant compte de principes généralisables ;
- à utiliser les connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome ;
- à appliquer ses connaissances et ses jugements théoriques à l'analyse de situations et à l'action ;
- à poursuivre une discussion de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de base de la logique et de l'argumentation ;

– sur le plan des attitudes, il :

- valorise la raison et le dialogue pour analyser toute question ;
- reconnaît la nécessité de la réflexion critique ;
- a conscience de l'importance des idées et de leur histoire ;
- situe sa réflexion sur le plan de l'universel ;
- fait preuve d'ouverture par rapport à des façons de penser différentes de la sienne ;
- perçoit la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle ;
- reconnaît sa responsabilité en tant que personne et à titre de citoyen ou de citoyenne.

Séquence des objectifs et des standards

Les trois ensembles en philosophie sont conçus en une séquence d'apprentissage sur le plan des contenus thématiques, des habiletés intellectuelles et de l'histoire de la pensée. Ils sont élaborés en continuité de manière à ce que les acquis théoriques et pratiques liés au premier ensemble soient réinvestis dans les deux ensembles suivants.

Le premier ensemble porte sur l'apprentissage de la démarche philosophique dans le cadre de l'avènement et du développement de la rationalité occidentale. La rationalité grecque s'étant grandement développée à travers la pratique du questionnement et de l'argumentation, l'étude de la pensée gréco-latine est mise au service des objectifs d'acquisition personnelle d'une habileté à questionner et à argumenter. L'élève prend ainsi connaissance de la façon dont des penseurs traitent philosophiquement d'une question et se livre personnellement à cet exercice en élaborant une argumentation philosophique. L'analyse de texte et la rédaction d'un texte argumentatif sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le deuxième ensemble permet d'allier les acquis de la démarche philosophique à l'élaboration de problématiques reliées à des conceptions de l'être humain, ce qui aura une incidence sur la compréhension et l'application des théories éthiques et politiques. L'élève prend connaissance des concepts clés et des principes à l'aide desquels des conceptions modernes et contemporaines permettent de définir l'être humain et s'ouvre à l'importance de ces dernières au sein de la culture occidentale. Il les analyse, les commente et les compare à propos de certains thèmes ou problématiques afin de s'en faire une

représentation cohérente. Le commentaire critique et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Le troisième ensemble vise à ce que l'on amène l'élève à se situer de façon critique et autonome par rapport aux valeurs éthiques. Il prend connaissance de différentes théories éthiques et politiques et les applique à des situations contemporaines relevant de la vie personnelle, sociale et politique. L'analyse de problématiques actuelles, concernant le champ d'études de l'élève, et la dissertation philosophique sont des moyens privilégiés pour lui permettre d'acquérir et de développer la compétence.

Les trois ensembles en philosophie contribuent à la transmission de la culture comme héritage de civilisation, au développement de la pensée rationnelle, à l'élaboration d'une conception éclairée de l'être humain et à la consolidation d'une éthique personnelle et sociale. Ils ont pour subsidiaire de permettre de développer l'aptitude à la lecture et à l'écriture. En ce sens, un accent est mis dans chaque ensemble sur la fréquentation d'une œuvre dans son intégralité ou sur l'analyse d'extraits majeurs, ainsi que sur la production écrite.

Titre :	Philosophie et rationalité	Pondération :	3-1-3
Numéro :	340 103 04	Unité :	2,33
Objectif :	Traiter d'une question philosophique d'une façon rationnelle.		
Éléments :	Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions. Produire une argumentation sur une question philosophique.		
Titre :	L'être humain	Pondération :	3-0-3
Numéro :	340 102 03	Unité :	2,00
Préalable :	PA 340 103		
Objectif :	Discuter des conceptions de l'être humain.		
Éléments :	Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.		
Titre :	Éthique et politique	Pondération :	3-0-3
Numéro :	340 ESA 03	Unité :	2
Préalable :	PA 340 102		
Objectif :	Porter un jugement sur des problèmes éthiques de la société contemporaine.		
Éléments :	Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques. Appliquer ces théories à des situations actuelles, choisies notamment dans le champ d'études de l'élève. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.		

Anglais, langue seconde

La formation générale en anglais, langue seconde, a pour objet d'amener l'élève à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture. Appelé à communiquer dans un monde où la connaissance de l'anglais a une grande importance, l'élève devra acquérir au collégial des habiletés de communication pratiques ayant trait à des situations de travail ou à des études supérieures.

Principes

- 1) La formation générale en anglais permet à l'élève d'atteindre un niveau de compréhension de cette langue qui va au delà de données strictement factuelles, de communiquer avec aisance dans des situations variées dont le degré de complexité correspond à celui que l'on rencontre habituellement à l'ordre d'enseignement collégial, de s'exprimer avec plus de précision et de développer l'habileté de s'autocorriger.
- 2) La formation générale en anglais permet à l'élève d'intégrer progressivement certains éléments de la culture anglophone et de s'ouvrir davantage au monde.
- 3) Puisqu'elle fait partie intégrante de sa formation générale, l'étude de l'anglais permet à l'élève de développer son esprit critique et de structurer sa pensée tout en lui faisant prendre davantage conscience des mécanismes et des moyens d'expression particuliers à cette langue aussi bien qu'à sa langue d'enseignement.

Résultats attendus

Tout élève qui a atteint les objectifs de formation générale en anglais, langue seconde, pourra, selon son niveau de compétence, démontrer :

- sur le plan des connaissances, qu'il :
 - connaît le vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail ;
 - connaît différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'insérer au marché du travail ;
 - connaît la structure et la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail ;
 - connaît différents ouvrages de références rédigés en anglais ;
 - connaît des éléments de la culture du monde anglophone ;
- sur le plan des habiletés, qu'il :
 - communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise ;
 - communiquer de façon structurée dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail ;
 - obtenir et utiliser de l'information pertinente provenant d'ouvrages rédigés en langue anglaise ;
 - établir des rapports sociaux et professionnels en anglais ;
 - accéder à la culture anglophone ;
 - intégrer dans une communication en anglais les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale ;

– sur le plan des attitudes, qu'il :

- a conscience de la contribution de l'anglais dans son domaine ;
- a conscience de différents aspects de la culture anglophone.

Séquence des objectifs et des standards

Pour répondre aux divers besoins d'apprentissage des élèves du collégial, les ensembles en anglais, langue seconde, sont répartis selon quatre niveaux. Pour chaque niveau, les deux ensembles sont conçus en séquence de façon à ce que les acquis liés au premier ensemble demeurent implicites dans les standards du deuxième ensemble.

Le premier ensemble, celui de la formation générale commune à tous les programmes d'études, a pour objet le passage à un niveau supérieur de maîtrise de la langue anglaise en proposant une variété de thèmes et de situations qui demandent une compréhension plus profonde que celle qui est exigée à l'ordre d'enseignement secondaire et qui conduisent à des communications impliquant un enrichissement du vocabulaire et une plus grande précision grammaticale.

Le deuxième ensemble, celui de la formation propre aux programmes, porte sur la consolidation de la compétence acquise en formation générale commune tout en l'enrichissant d'éléments particuliers correspondant au champ d'études de l'élève. De plus, cet ensemble favorise chez l'élève la clarté de l'expression et l'aisance de la communication dans des tâches pratiques appropriées.

Titre :	Anglais I	Pondération :	2-1-3
Numéro :	604 10X 03	Unité :	2,00
Objectif :	Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.		
Éléments :	Dégager le sens d'un message oral simple. Dégager le sens d'un message d'intérêt général. S'exprimer oralement. Rédiger un texte.		
Titre :	Anglais II	Pondération :	2-1-3
Numéro :	604 XXX 03	Unité :	2,00
Préalable :	PA 604 10X		
Objectif :	Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées à son champ d'études.		
Éléments :	Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études. Rédiger un court message lié à son champ d'études.		

Éducation physique

L'enseignement de l'éducation physique a pour objet, dans la formation de l'étudiant ou de l'élève, le développement de la personne pour elle-même ainsi que l'adoption de comportements responsables en matière de santé et de mieux-être.

Principes

- 1) L'éducation physique permet d'initier l'élève à une pratique de l'activité physique inscrite dans une prise en charge de sa santé. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet de s'approprier des concepts et des connaissances issus des recherches et de les appliquer méthodiquement à des activités physiques susceptibles de l'amener à adopter des comportements correspondant à de saines habitudes de vie.
- 2) L'éducation physique permet d'augmenter, chez l'élève, la motivation et la persévérance à pratiquer une activité physique, par une amélioration de son efficacité. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'appliquer une démarche d'apprentissage en vue d'améliorer ses aptitudes (habiletés et attitudes) à pratiquer une activité physique, et de prendre conscience des facteurs ayant contribué à augmenter sa motivation et sa persévérance.
- 3) L'éducation physique contribue à rendre l'élève responsable de la prise en charge de sa santé par le maintien ou l'amélioration de sa condition physique et la pratique raisonnable de l'activité physique. À cette fin, la formation en éducation physique lui permet d'harmoniser la pratique efficace de l'activité physique avec les facteurs favorisant la santé.
- 4) L'éducation physique permet de sensibiliser l'élève à la pertinence de diffuser dans son milieu les connaissances et les comportements acquis. À cette fin, par l'entremise des plaisirs retirés et du mieux-être ressenti dans les activités d'apprentissage, l'élève acquiert la motivation nécessaire pour inciter les autres à la pratique régulière de l'activité physique et à l'adoption de saines habitudes de vie.

Résultats attendus

Tout élève qui a atteint les objectifs de formation générale en éducation physique pourra rendre compte :

- sur le plan théorique, qu'il connaît :
 - les liens entre l'activité physique, les habitudes de vie et la santé par le recours à des données issues des recherches scientifiques ;
 - les principes issus de ces recherches pour améliorer ou maintenir sa condition physique ;
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités pouvant optimiser sa santé ;
 - les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques ;
 - une méthode de formulation d'objectifs ;
 - les facteurs facilitant la pratique durable d'activités physiques.
- sur le plan des habiletés, qu'il est capable :
 - de choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses capacités et de ses besoins ;
 - d'établir des relations entre les habitudes de vie et la santé ;

- d'appliquer les règles, les techniques et les conditions de réalisation d'un certain nombre d'activités physiques ;
 - de formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et situés dans le temps ;
 - de raffiner la maîtrise de techniques, de tactiques et de stratégies de base associées aux activités sportives, d'expression ou de plein air ;
 - d'utiliser ses ressources de créativité et de communication, notamment dans le contexte d'activités physiques impliquant la relation à autrui ;
 - d'évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès faits dans la pratique d'activités physiques ;
 - de maintenir ou d'augmenter de façon personnelle et autonome son niveau de pratique de l'activité physique ainsi que sa condition physique ;
 - d'assumer la gestion d'un programme personnel d'activités physiques et des responsabilités dans l'organisation d'activités physiques ;
- sur le plan des attitudes, qu'il peut :
- percevoir l'importance de prendre en charge sa santé ;
 - avoir conscience de la nécessité d'évaluer et de respecter ses capacités et les conditions de réalisation d'une activité physique avant de s'y engager ;
 - valoriser, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, la confiance en soi, le contrôle de soi, le respect de l'autre et l'esprit de coopération ;
 - respecter l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ;
 - apprécier la valeur esthétique et ludique de l'activité physique ;
 - promouvoir une vie active et équilibrée comme valeur sociale.

Séquence des objectifs et standards

Les trois ensembles en éducation physique sont conçus en une séquence d'apprentissage. Les deux premiers sont préalables au troisième.

Le premier ensemble porte sur le rapport entre une bonne santé et la pratique de l'activité physique associée à de saines habitudes de vie. L'élève doit expérimenter une ou quelques activités physiques et les mettre en relation avec ses capacités, ses besoins, sa motivation, ses habitudes de vie et les connaissances en matière de prévention, de manière à faire un choix pertinent et justifié d'activités physiques.

Le deuxième ensemble concerne le processus d'amélioration de l'efficacité par l'intermédiaire d'une démarche par objectifs et ce, dans le contexte d'une activité sportive, d'expression ou de plein air. Dans ce cadre, l'élève doit faire un relevé initial et évaluer ses habiletés et ses attitudes dans la pratique d'une activité physique, se fixer des objectifs et interpréter les progrès faits afin de s'améliorer.

Le troisième ensemble vise à amener l'élève à intégrer la pratique de l'activité physique à son mode de vie, notamment par une meilleure gestion des facteurs facilitant cette intégration. Pendant les heures-contact, l'élève applique les acquis des deux premiers ensembles par une pratique efficace de l'activité physique dans une perspective de santé, d'une part, et par la conception, l'exécution et l'évaluation d'un programme personnel d'activités physiques qu'il a l'occasion de pratiquer et de valider sous la supervision de son professeur ou de sa professeure, d'autre part. De plus, les heures allouées au travail personnel permettent à l'élève d'achever l'exécution de son programme personnel.

Titre :	Santé et éducation physique (bloc I)	Pondération :	1-1-1
Numéro :	109 103 02	Unité :	1,00
Objectif :	Situer sa pratique de l'activité physique parmi les habitudes de vie favorisant la santé.		
Éléments :	Établir la relation entre son mode de vie et sa santé. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique de l'activité physique de façon régulière. Proposer des activités physiques favorisant la santé.		
Tit+re :	Activité physique I (bloc 2)	Pondération :	0-2-1
Numéro :	109 104 02	Unité :	1,00
Objectif :	Améliorer son efficacité lors de la pratique d'une activité physique.		
Éléments :	Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.		
Titre :	Intégration de l'activité physique à son mode de vie (bloc 3)	Pondération :	0-2-1
Numéro :	109 105 02	Unité :	1,00
Objectif :	Démontrer sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.		
Éléments :	Harmoniser sa pratique efficace de l'activité physique dans une approche favorisant la santé. Gérer un programme personnel d'activités physiques.		

Section 5

Logigramme du développement des compétences

TECHNIQUES DE RÉADAPTATION PHYSIQUE

Logigramme des cours selon les sessions et les compétences à développer

COMPÉTENCES	SESSION I	SESSION II	SESSION III	SESSION IV	SESSION V	SESSION VI
1- Mobiliser des connaissances de base appliquées au corps humain pour résoudre des situations problématiques liées à la réadaptation physique des personnes.	101 ESA 05 144 114 MO 203 ESA 05	101 ESB 05 144 ESC 04 144 ESD 03 144 ESE 04	144 ESF 04			
2- Appliquer et justifier l'utilisation de techniques de base et de soins auxiliaires en réadaptation physique.	144 124 MO		144 ESG 03 144 ESH 04 144 ESJ 04 144 ESK 04 203 ESB 04	144 103 MO	144 ESS 03	
3- Interagir de façon professionnelle dans les milieux d'intervention et avec la clientèle.	144 ESA 05			350 ESA 03	144 ERS 03	
4- Prendre en charge une démarche de réadaptation et de prévention auprès de clientèles variées.				144 ESM 04 144 ESP 04 144 ESN 03 144 ESQ 10	144 EST 03 144 133 MO 144 ESV 03 144 ESW 10	144 ESX 15 144 ESY 15

Section 6

Grille de cours du programme

(144.A0) TECHNIQUES DE RÉADAPTATION PHYSIQUE

		SESSION 1		POND	UNITÉS	PRÉALABLES
A	H	601 ESB 04		3-1-2	2,00	
			Lecture et analyse			
A	H	340 103 04	<i>Philosophie et rationalité</i>	3-1-3	2,33	
A	H	109 103 02	<i>Santé et éducation physique (bloc 1)</i>	1-1-1	1,00	
A		101 ESA 05	Éléments intégrés de biologie humaine I	3-2-2	2,33	CR101 ESA
A		144 114 MO	Anatomie osseuse et articulaire	2-2-3	2,33	
A		144 124 MO	Initiation à la profession et aux techniques de soins auxiliaires	2-2-2	2,00	
A		203 ESA 05	Éléments de biomécanique	3-2-2	2,33	
TOTAL: 43 HEURES DE TRAVAIL/SEMAINE						
		SESSION 2		POND	UNITÉS	PRÉALABLES
A	H	601 101 04		2-2-3	2,33	
			Écriture et littérature	PA 601 ESB		
A	H	340 102 03	<i>L'être humain</i>	3-0-3	2,00	PA 340 103
A	H	109 104 02	<i>Activité physique I (bloc 2)</i>	0-2-1	1,00	
A	H	999 999 --	<i>Cours complémentaire</i>	3-0-3	2,00	
	H	101 ESB 05	Éléments intégrés de biologie humaine II	3-2-2	2,33	PA101 ESA
	H	144 ESC 04	Anatomie neuromusculaire et vasculaire	2-2-3	2,33	PA144 114 MO
	H	144 ESD 03	Analyse du mouvement	2-1-2	1,67	PA144 114 MO, CR144 ESC, PA 203ESA
	H	144 ESE 04	Physiologie en réadaptation	3-1-2	2,00	PA101 ESA, CR101 ESB
TOTAL: 47 HEURES DE TRAVAIL/SEMAINE						
		SESSION 3		POND	UNITÉS	PRÉALABLES
A	H	340 ESA 03	<i>Éthique et politique</i>	3-0-3	2,00	
				PA340 102		
A	H	604 10X 03	<i>Anglais I</i>	2-1-3	2,00	
A	H	109 105 02	<i>Intégration de l'activité physique à son mode de vie (bloc 3)</i>	0-2-1	1,00	
A		144 ESF 04	Pathologie générale	3-1-2	2,00	PA101 ESB, PA144 ESC, PA144 ESE
A		144 ESG 03	Techniques d'évaluation et de traitement de la douleur et des troubles trophiques	1-2-1	1,33	PA144 ESC, PA144 ESE
A		144 ESH 04	Kinésithérapie appliquée aux pertes de mobilité	1-3-2	2,00	PA144 ESC, PA144 ESD, PR144 ESE, CR 144 ESJ
A		144 ESJ 04	Kinésithérapie appliquée aux atteintes de la fonction musculaire	1-3-2	2,00	PA144 ESC, PA144 ESD, PA144 ESE, CR 144 ESH
A		144 ESK 04	Kinésithérapie appliquée aux atteintes fonctionnelles	1-3-2	2,00	PA144 124, PA144 ESC, PA144 ESD, CR144 ESJ, CR144 ESH
A		203 ESB 04	Électricité, champs et ondes en électrothérapie	2-2-2	2,00	
TOTAL: 49 HEURES DE TRAVAIL/SEMAINE						

		SESSION 4		POND	UNITÉS	PRÉALABLES
A	H	601 102 04	Littérature et imaginaire	3-1-3	2,33	PA601 101
A	H	604 XXX 03	Anglais II	2-1-3	2,00	PA604 10X
	H	144 103 MO	Électrothérapie I	1-2-1	1,33	PA144 ESG, PA144 ESJ, CR144 ESM, PA203 ESB
	H	144 ESM 04	Rééducation en rhumatologie	2-2-2	2,00	PA144 ESF, PA144 ESG, PA144 ESH, PA144 ESJ, PA144 ESK
	H	144 ESN 03	Rééducation du rachis	1-2-2	1,67	PA144 ESF, PA144 ESG, PA144 ESH, PA144 ESJ, PA144 ESK, CR144 ESM
	H	144 ESP 04	Neurogériatrie I	2-2-2	2,00	PA144 ESF, PA144 ESG, PA144 ESH, PA144 ESJ, PA144 ESK
	H	144 ESQ 10	Intégration des techniques de base en milieu clinique	1-9-3	4,33	PA144 ESF, PA144 ESG, PA144 ESH, PA144 ESJ, PA144 ESK, CR144 103, CR144 ESM, CR144 ESN, CR144 ESP
	H	350 ESA 03	Interrelations professionnelles en milieu de travail	2-1-1	1,33	
TOTAL: 51 HEURES DE TRAVAIL/SEMAINE						
		SESSION 5		POND	UNITÉS	PRÉALABLES
A	H	601 103 04	Littérature québécoise	3-1-4	2,67	PA601 102
A	H	999 999 --	Cours complémentaire	3-0-3	2,00	
A		144 ESR 03	Approche clinique en réadaptation physique	2-1-1	1,33	PA350 ESA, PA144 ESQ
A		144 ESS 03	Électrothérapie II	1-2-1	1,33	PA144 ESM, CR144 EST, PA203 ESB
A		144 EST 03	Rééducation des atteintes traumatiques et des amputations	2-1-1	1,33	PA144 ESM, PA144 ESN
A		144 133 MO	Rééducation des atteintes vasculaires et respiratoires	1-2-1	1,33	PA144 ESF, PA144 ESG, PA144 ESH, PA144 ESJ, PA144 ESK
A		144 ESV 03	Neurogériatrie II	2-1-2	1,67	PA144 ESM, PA144 ESN, PA144 ESP, CR144 EST, CR144 133 MO
A		144 ESW 10	Prise en charge de la réadaptation en milieu clinique	1-9-3	4,33	PA144 103, PA144 ESM, PA144 ESN, PA144 ESP, PA144 ESQ, CR144 ESR, CR144 ESS, CR144 EST, CR144 133 MO, CR144 ESV
TOTAL: 48 HEURES DE TRAVAIL/SEMAINE						
	H	144 ESX 15	Intégration de la démarche clinique en milieu de stage	2-13-3	6,00	PA tous les cours 144
	H	144 ESY 15	Prise en charge de la démarche clinique en milieu de stage	2-13-4	6,33	PA tous les cours 144
TOTAL: 37 HEURES DE TRAVAIL/SEMAINE						

Remarque: on suggère aux élèves de suivre les cours d'éducation physique suivants:
109-132-30 Techniques de développement des qualités de force musculaire
109-189-30 Relaxation

Section 7

Description succincte des apprentissages et de leur progression

LE PROGRAMME DE TECHNIQUES DE RÉADAPTATION PHYSIQUE 144-AO

En choisissant de se diriger vers la carrière de thérapeute en réadaptation physique, l'élève inscrit dans notre programme s'engage dans des études collégiales d'une durée de trois ans. Au terme de sa formation, elle ou il sera capable d'appliquer des traitements qui visent à maintenir, améliorer ou rétablir les capacités physiques des personnes qui lui seront confiées, et ce, à partir d'un diagnostic ou d'une prescription médicale.

Les principales tâches des thérapeutes en réadaptation consistent à recueillir les informations inscrites au dossier et à établir le bilan des capacités physiques de la personne traitée par des tests, mesures et observations afin de déterminer le traitement. En collaboration avec les autres intervenants, s'il y a lieu, la ou le thérapeute élabore les objectifs et la nature du traitement. Suite à cela, elle ou il applique le traitement, en assure le suivi et réévalue au besoin la personne traitée. Les interventions peuvent se faire individuellement ou en groupe.

Au terme de cette formation, l'élève pourra viser un emploi dans des établissements privés et publics du réseau de la santé.

Les trois premières sessions se donnent au Collège. À la quatrième et à la cinquième session, l'élève fait son apprentissage en milieu clinique, à raison de trois demi-journées par semaine, tout en poursuivant sa formation académique. À l'hôpital, dans des centres de longue durée ou à la clinique-école, sous la supervision de ses professeurs, elle ou il traitera des usagères et des usagers. La dernière session du programme est exclusivement réservée aux stages et se déroule à l'extérieur du Collège. Elle ou il complète alors sa formation en terminant l'intégration de ses apprentissages sous la supervision de professionnels du milieu. Une épreuve-synthèse de programme vient, au terme de ces trois années de formation, attester qu'elle ou qu'il est prêt pour le marché du travail en s'assurant que les compétences visées par le programme ont été développées tel que prévu.

PREMIÈRE ANNÉE

SESSION 1

La première session se déroule au collège. Elle sert essentiellement à communiquer les connaissances de base sur lesquelles s'appuiera le développement ultérieur des compétences de la ou du futur thérapeute en réadaptation physique. L'anatomie y occupe une large place : cette matière constitue la pierre angulaire du programme.

Initiation à la profession et aux techniques de soins auxiliaires 144 124 MO (2-2-2)

Ce cours permet à l'élève de situer la profession de thérapeute en réadaptation physique par rapport au marché du travail.

Par le biais de lectures, d'exposés formels et de stages d'observation, elle ou il prend connaissance des champs d'exercice possibles, de la nature et des exigences de l'emploi ainsi que des perspectives ouvertes sur d'autres secteurs, autant d'éléments qui l'amèneront à confirmer le choix de son orientation professionnelle.

En plus d'identifier ses intérêts et aptitudes, elle ou il se familiarise avec la démarche de formation.

La partie pratique de ce cours est consacrée à l'application des techniques de premiers soins et de soins auxiliaires comme le positionnement et les transferts. Le respect des principes ergonomiques relatifs au travail en réadaptation physique fait partie intégrante de ce cours.

Anatomie osseuse et articulaire 144114 MO (2-2-3)

La connaissance de l'anatomie du corps humain est essentielle pour tout apprentissage dans le domaine de la réadaptation physique. À l'aide de pièces osseuses, de squelettes et de matériel audiovisuel, l'élève apprend à identifier les os et leurs caractéristiques. Il faut aussi reconnaître les différents types d'articulations, leur localisation et les mouvements qui s'y déroulent.

L'étude de l'anatomie exige beaucoup de mémoire. Il faut étudier régulièrement et efficacement. Des bases solides en anatomie sont essentielles pour poursuivre la formation, car il y sera fait constamment référence, non seulement dans les cours suivants mais aussi dans la pratique professionnelle quotidienne des thérapeutes.

Éléments intégrés de biologie humaine I 101-ESA (3-2-2)

Les cours de biologie *Éléments intégrés de biologie humaine I et II* forment un tout en étudiant l'être humain dans son ensemble. Ces cours montrent que la cellule, comme l'être humain, est vivante puisqu'elle s'autoconservé, s'autorégule et s'autoreproduit.

Le cours *Éléments intégrés de biologie humaine I* veut démontrer que l'être humain est vivant parce que chacune de ses cellules est vivante. Pour se maintenir en vie, la cellule, comme l'organisme, doit obtenir matière et énergie des aliments transformés durant la digestion et absorbés dans la circulation. Ils seront ensuite brûlés dans la cellule, grâce à l'oxygène fourni par la respiration. L'excrétion permet d'éliminer les déchets, pour maintenir l'homéostasie essentielle à la vie.

Le département de biologie du Collège Montmorency privilégie une formation scientifique de haut niveau, appuyée sur le travail pratique en laboratoire. L'élève se familiarise avec la méthode scientifique, apprend à rédiger des rapports de laboratoire structurés, dont la qualité du contenu scientifique et celle du français sont évaluées. Elle ou il apprend à maîtriser les notions et le vocabulaire scientifique biomédical. Ceci sera fort utile pour aborder les cours de physiologie et de pathologie du programme et pour communiquer éventuellement avec d'autres professionnels de la santé.

Éléments de biomécanique

203-ESA (3-2-2)

La mécanique étudie les lois du mouvement. La biomécanique aborde les aspects mécaniques du mouvement humain. Ce sont des professeurs du département de physique qui l'enseignent.

Réadapter, c'est donner ou rendre à une personne le geste et la fonction des différentes parties de son corps. La réadaptation physique s'intéresse donc au mouvement et l'utilise. Une bonne compréhension des mouvements du corps humain demande d'étudier l'anatomie, la kinésiologie, la physiologie et la biomécanique.

L'anatomie, la kinésiologie et la physiologie nous enseignent, par exemple, où se trouve le quadriceps, à quels mouvements il participe et comment il se contracte. La biomécanique, elle, s'intéresse au calcul de la force exercée par le quadriceps et à celui des contraintes imposées aux éléments du genou par une contraction du quadriceps. On peut ainsi mieux comprendre : les avantages et les désavantages de l'arrangement d'un muscle; le rôle de la rotule; les conséquences d'un déséquilibre entre les différentes parties du muscle; les risques de léser les ligaments croisés lors de certains exercices de renforcement du muscle; etc.

Ce cours devrait donc contribuer à rendre le futur thérapeute capable d'agir de façon efficace et en toute sécurité auprès des bénéficiaires.

SESSION 2

Durant la deuxième session, l'élève complète les notions d'anatomie déjà acquises et commence à se familiariser avec des techniques utilisées par les thérapeutes en réadaptation physique dans leur pratique quotidienne.

Anatomie neuromusculaire et vasculaire

144-ESC (2-2-3)

Ce cours complète le cours d'anatomie suivi lors de la première session. Sur les os s'attachent les muscles. L'élève aura à retenir leurs noms, leurs points d'insertion et à comprendre les actions produites par leur contraction. Elle ou il étudie également l'organisation du système nerveux périphérique et des principaux éléments vasculaires du corps humain.

Dans la partie pratique de ce cours, on touche, on palpe, on sent le mouvement articulaire et la contraction musculaire. On dessine les muscles, on apprend à les palper et à reproduire leurs actions spécifiques. On apprend aussi à palper les os et à s'en servir comme repères pour localiser des éléments nerveux ou vasculaires non visibles en surface et aussi, pour prendre des mesures.

En laboratoire, le travail en équipe est de règle : l'élève joue parfois le rôle de la personne traitée, parfois celui de thérapeute. Une présence assidue et une bonne attention aux cours sont indispensables pour assimiler les notions présentées. Mais plus encore, il sera fortement suggéré de s'exercer avec ses pairs, en dehors des heures de laboratoire, afin de répéter les gestes appris. L'accès aux salles de pratique est facilité à tous ceux et celles qui en font la demande, même durant les fins de semaine. Les professeurs proposeront des périodes de disponibilité et de révision qui faciliteront les apprentissages.

Le cours *Analyse du mouvement* suivi en parallèle, facilite l'apprentissage car il permet le passage à l'anatomie dynamique.

Les connaissances acquises dans ce cours préparent à l'application des techniques d'évaluation et de traitement enseignées dès la prochaine session.

Analyse du mouvement

144-ESD (2-1-2)

Ce cours permet d'analyser ce que font les structures articulaires et musculaires mises en action. Par exemple, on aborde des activités comme le maintien d'une position, d'une posture normale, le mouvement isolé ou l'enchaînement de mouvements, comme lors de la marche. Les notions de biomécanique et d'anatomie déjà acquises faciliteront les apprentissages.

Toutes ces connaissances aideront à la compréhension et à la mise en application des techniques d'évaluation et de traitement qui devront être intégrées dans les cours de rééducation subséquents.

Physiologie en réadaptation

144-ESE (3-1-2)

Le mouvement fait partie du quotidien des thérapeutes en réadaptation physique. Avant de traiter des patients, il importe d'en comprendre le "comment" et d'aller à la base du mouvement.

Expliquer le phénomène de la contraction musculaire, évaluer la dépense énergétique, identifier les principales qualités neuromusculaires et organiques, différencier les techniques d'entraînement, énoncer ce qui se passe au niveau respiratoire, cardiaque et hormonal quand on fait de l'exercice : autant de sujets qui seront abordés.

Les bases physiologiques de la douleur, les changements reliés à la grossesse, au vieillissement et affectant la performance physique sont également abordés. Ce cours fournit les bases essentielles pour bâtir et mettre en œuvre différents programmes d'entraînement et de réadaptation physique auprès de clientèles variées.

Éléments intégrés de biologie humaine II

101-ESB (3-2-2)

Dans ce cours, on voit comment le système nerveux permet à l'organisme de réagir à son environnement et comment les organes de l'être humain communiquent entre eux.

On y explique comment cette autorégulation du corps est réalisée par les systèmes nerveux et hormonal. On y étudie également comment la cellule se divise par mitose ou méiose, et comment les caractères héréditaires sont transmis d'une génération à l'autre.

DEUXIÈME ANNÉE

SESSION 3

Les cours de troisième session préparent spécifiquement à l'immersion en milieu clinique. Avant de traiter des patients en toute sécurité et efficacité, il est indispensable de maîtriser les techniques de base qui contribueront à reconnaître la compétence de la ou du futur thérapeute en réadaptation physique. L'accès aux laboratoires de pratique sera facilité aux étudiantes et aux étudiants qui le demandent. La répétition systématique des gestes enseignés par les professeurs sera le garant de la réussite.

Pathologie générale

144-ESF (3-1-2)

En biologie, on a enseigné le fonctionnement normal du corps humain et de ses différents systèmes. En pathologie, on étudie les modifications produites sur l'organisme humain par les différentes maladies touchant ces systèmes.

L'acquisition d'un vocabulaire médical de base, d'une méthode de lecture des documents médicaux ainsi qu'une initiation à la tenue de dossier préparent l'élève à communiquer clairement avec les autres professionnels de la santé.

Ces connaissances seront réinvesties dès la session prochaine en enseignement clinique et pour tous les cours disciplinaires comme l'orthopédie, la rhumatologie et la neurologie.

Techniques d'évaluation et de traitement de la douleur et des troubles trophiques 144-ESG (1-2-1)

La douleur est un problème très fréquent chez les personnes référées en réadaptation physique. Ce cours permet de comprendre ce phénomène, de l'évaluer de façon adéquate et d'appliquer des techniques de traitement susceptibles de l'atténuer.

Des méthodes d'évaluation de la sensibilité et des problèmes trophiques ou circulatoires, comme l'œdème, seront également appliquées.

Dans ce cours, on appliquera, entre autres, les notions sur le système nerveux et la douleur acquises en biologie et en physiologie, et, de façon pratique, les techniques de repérage anatomique développées dans le cours *Analyse du mouvement*.

Kinésithérapie appliquée aux pertes de mobilité 144-ESH (1-3-2)

Ce cours permet à l'élève d'évaluer la mobilité des différentes articulations et la capacité d'étirement des principaux muscles. Les manœuvres et exercices qui permettent de gagner progressivement la souplesse articulaire et musculaire sont abordés ensuite.

Pour ce faire, il faudra mobiliser les notions du cours de biomécanique telles que leviers, forces et contraintes appliqués aux tissus humains. Il faudra aussi appliquer l'analyse du mouvement.

Bien entendu, de solides bases d'anatomie osseuse, articulaire, musculaire et de physiologie sont indispensables pour réussir ce cours.

Kinésithérapie appliquée aux atteintes de la fonction musculaire 144-ESJ (1-3-2)

Dans ce cours, on enseigne comment évaluer et réduire la force et l'endurance musculaire par le biais d'exercices, de résistance manuelle, d'accessoires ou d'appareils.

Pour assimiler efficacement les connaissances acquises dans ce cours, l'élève devra faire appel à des notions de biologie se rapportant aux systèmes nerveux et musculaire de même qu'à l'ensemble des éléments des cours de biomécanique, de physiologie, d'anatomie et d'analyse du mouvement.

Kinésithérapie appliquée aux atteintes fonctionnelles 144-ESK (1-3-2)

La clientèle traitée en réadaptation physique présente souvent des problèmes fonctionnels reliés à la marche, aux changements de position, à l'équilibre et à la coordination.

On enseigne dans ce cours comment appliquer des techniques d'évaluation et de traitement qui permettent de résoudre ces différents problèmes fonctionnels. Pour réussir les apprentissages demandés, il faudra que l'élève mobilise ses connaissances des principes ergonomiques et des techniques de déplacement et de transfert acquises à la première session, dans le cours *Initiation à la profession et aux techniques de soins auxiliaires*.

Électricité, champs et ondes en électrothérapie

203-ESB (2-2-2)

Ce cours est une introduction générale aux effets des charges et des courants électriques. Le corps humain est formé d'atomes. Ces atomes interagissent les uns avec les autres par le jeu des charges électriques. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'on examine le corps humain en utilisant des courants électriques et des ondes électromagnétiques : radiographies, électrocardiographie, scanographie, etc.

De même, le traitement d'un grand nombre de maladies exige l'utilisation directe des phénomènes électriques : stimulateur cardiaque, radiations ionisantes, laser, émetteur piézo-électrique d'ultrasons, électrothérapie, etc.

Ce cours permet l'acquisition de connaissances générales en électromagnétisme et prépare à l'étude de l'électrothérapie.

session 4

Cette session demandera à l'élève une organisation stricte de son emploi du temps et de ses études. L'alternance entre le collège et le milieu clinique, impliquant parfois de longs déplacements, le passage radical de la théorie à la pratique sont à la fois exigeants et motivants. Des notions qui pouvaient sembler abstraites jusqu'alors commenceront à prendre du sens, des liens se feront. Au près des usagères et usagers, nos élèves réalisent qu'ils maîtrisent déjà certains aspects de leur future profession. Par ailleurs, l'élève bénéficie lors des enseignements cliniques, d'un encadrement «sur mesure» puisque les groupes y sont restreints. En effet, une ou un professeur n'y encadre que trois ou quatre élèves.

Courants thérapeutiques de basses et moyennes fréquences

144-103 (1-2-1)

L'électrothérapie regroupe un ensemble de techniques qui utilisent l'électricité comme moyen d'accélérer la guérison chez des personnes ayant de la douleur, de l'inflammation, des tensions musculaires ou d'autres problèmes.

Les futurs thérapeutes en réadaptation physique se doivent de maîtriser parfaitement ces techniques qui font partie de leur arsenal thérapeutique quotidien.

Dans ce cours, on enseigne comment utiliser de façon efficace et sécuritaire les techniques de traitement qui font appel à différents types d'électrostimulation et à l'EMG-biofeedback. Au terme du cours, l'élève doit pouvoir déterminer comment intégrer ces techniques dans un plan global de traitement.

Des éléments de biologie, de physiologie, de physique ainsi que les différentes techniques de base vues à la session précédente seront mobilisés.

Rééducation en rhumatologie

144-ESM (2-2-2)

La rhumatologie s'intéresse principalement aux maladies, souvent évolutives, touchant les muscles, les os et les articulations. L'arthrite et l'arthrose en sont des exemples. La compréhension de ces divers problèmes fait appel à des notions de pathophysiologie.

Ce cours amène l'élève à différencier les atteintes rhumatologiques localisées aux membres supérieurs ou inférieurs. Par l'analyse d'histoires de cas, on le prépare à sélectionner et à appliquer les techniques d'évaluation et de traitement requises.

Bref, ce cours rend l'élève capable de rééduquer des personnes souffrant de problèmes rhumatologiques variés. De plus, l'acquisition de la méthode de tenue de dossier se fera lors de ce cours.

Rééducation du rachis

144-ESN (1-2-2)

«Mal de dos, mal du siècle». Cette formule est célèbre. En effet, la colonne vertébrale est le siège de plusieurs problèmes. Nombreuses seront les personnes référées en réadaptation physique parce que souffrant de maux de dos...

Ce cours permet à l'élève de différencier les principaux problèmes rencontrés au niveau du rachis.

La démarche pédagogique choisie est identique à celle du cours de rhumatologie : l'analyse d'histoires de cas, la sélection et l'application de techniques d'évaluation et de traitement seront plus que jamais utilisées afin de faire en sorte que les apprentissages se rapprochent de plus en plus de situations réelles.

Neurogériatrie I

144-ESP (2-2-2)

La clientèle confiée aux thérapeutes en réadaptation peut être âgée et/ou présenter des problèmes neurologiques. Cette clientèle est le plus souvent retrouvée en CHSLD ou au programme de maintien à domicile des CLSC. En plus d'aborder l'approche fonctionnelle visant le maintien de l'autonomie pour la personne âgée, ce cours permettra aux étudiants de se familiariser avec les deux maladies neurologiques les plus souvent rencontrées soit la maladie de Parkinson et l'hémiplégie suite à un AVC.

Ce cours vise à apprendre à l'élève comment traiter ces patients, individuellement ou en groupes.

Intégration des techniques de base en milieu clinique

144-ESQ (1-9-3)

Pendant des périodes de trois heures, soit les lundi, mercredi et vendredi après-midi, la formation se poursuit en milieu clinique. Durant la session, l'élève fréquente successivement deux milieux différents, un pour l'orthopédie, l'autre pour les soins de longue durée. Sous la supervision étroite et directe d'une enseignante ou d'un enseignant du département, et en compagnie de deux ou trois autres élèves, elle ou il traite les usagères et usagers qui lui sont confiés.

Le milieu clinique recrée une situation d'apprentissage particulière : on y traite des personnes présentant des pathologies diverses. Autant dire qu'on y exige un respect absolu des règles d'éthique professionnelle : tenue impeccable, ponctualité, assiduité, confidentialité, respect des patients, des consignes de sécurité ainsi que le respect de l'autorité de la personne effectuant la supervision.

L'enseignement clinique confronte l'élève à certaines réalités de sa future profession et lui demande disponibilité, flexibilité, curiosité et sens de l'organisation. Il n'y a pas de place pour l'improvisation.

Ce cours requiert de la part des élèves de la préparation, des recherches et un travail de réflexion en dehors des périodes de stage, d'où le chiffre "3" pour le travail personnel hebdomadaire. C'est à ce prix que se font les liens entre les notions vues au collège et la pratique.

Interrelations professionnelles en milieu de travail

350-ESA (2-1-1)

La communication interpersonnelle dans le cadre de la relation d'aide fait partie du quotidien des thérapeutes en réadaptation physique. En plus d'intervenir auprès de la personne traitée, ils travaillent souvent en équipe multidisciplinaire et sont également appelés à animer des groupes. La perception, la communication, le travail d'équipe, l'animation et tous ces ingrédients qui font les relations humaines au travail sont, parmi d'autres, les composantes de ce cours.

Placé sous la responsabilité de la discipline psychologie, ce cours a comme principal objectif le développement des compétences interpersonnelles.

troisième année

session 5

Ultime étape avant les stages en milieu de travail, la cinquième session complète la formation en abordant d'autres volets de la réadaptation physique, notamment la rééducation pour les personnes âgées et pour les personnes souffrant de blessures musculo-squelettiques. Est également abordé comment traiter certains problèmes vasculaires ou respiratoires. En effet, ces conditions associées influencent le traitement et il est essentiel d'en tenir compte.

Par ailleurs, parallèlement à ses cours au collège, l'élève poursuit sa formation en milieu clinique dans des conditions identiques à celles de la session précédente.

Approche clinique en réadaptation physique

144-ESR (2-1-1)

Le travail du thérapeute en réadaptation physique l'implique constamment dans des relations d'aide. Il faut apprendre comment les vivre.

Ce cours permet à l'élève d'acquérir des outils pour développer son savoir penser, son savoir être et son savoir agir avec des personnes âgées et/ou handicapées physiques et/ou atteintes de déficits cognitifs. Il rend l'élève capable d'adapter son approche de la personne selon les particularités du handicap ou du milieu de vie de cette dernière.

Ondes thérapeutiques

144-ESS (1-2-1)

La lumière, les ondes électromagnétiques et électromécaniques sont utilisées en réadaptation physique à des fins thérapeutiques. Elles agissent sur les cellules des tissus sur lesquels elles sont appliquées et aident à leur guérison.

Ce cours complète la formation en électrothérapie et permet à l'élève d'utiliser de façon sécuritaire et efficace les ondes thérapeutiques lorsque requis.

De plus, l'élève sera en mesure de déterminer comment intégrer l'électrothérapie dans un plan global de traitement. Elle ou il sera capable de choisir et de justifier quelle technique d'électrothérapie convient le mieux pour traiter le problème relevé lors de l'évaluation. Elle ou il sera en mesure d'utiliser différents modèles d'appareils disponibles sur le marché.

Rééducation des atteintes traumatiques et des amputations

144-EST (2-1-1)

Les fractures, entorses, luxations, élongations et déchirures musculaires sont des problèmes couramment traités par les thérapeutes en réadaptation travaillant en orthopédie. Ces blessures se compliquent parfois de lésions des nerfs périphériques.

Ce cours fait appel à un ensemble de connaissances acquises dans plusieurs cours des sessions précédentes : l'élève devra les mobiliser afin d'être capable de planifier la rééducation des personnes référées. Les notions de pathologie générale, par exemple, le prépare en le familiarisant avec les processus impliqués et le vocabulaire spécialisé se rapportant aux atteintes.

De façon concrète, l'analyse d'histoires de cas permettra de sélectionner et d'appliquer les techniques d'évaluation et de traitement spécifiques à ces affections.

Rééducation des atteintes vasculaires et respiratoires

144 133 MO (1-2-1)

Ce cours permet à l'élève de déterminer l'impact de problèmes d'ordre vasculaire, cardio-vasculaire et respiratoire sur la rééducation des personnes traitées.

Au terme de ce cours, l'élève sera capable de décrire ces affections et d'en tenir compte lorsqu'elles deviennent des conditions associées chez la personne recevant des soins de réadaptation physique. Ainsi, elle ou il sera en mesure d'intervenir de façon efficace et sécuritaire et de traiter des séquelles telles que, par exemple, l'œdème, l'intolérance à l'effort ou l'essoufflement, de même que les amputations au cours de la période suivant la réadaptation.

Neurogériatrie II

144-ESV (2-1-2)

La clientèle confiée aux thérapeutes en réadaptation peut être âgée et/ou présenter des problèmes neurologiques. Cette clientèle est le plus souvent retrouvée en CHSLD ou au programme de maintien à domicile des CLSC. Plus qu'avec toute autre clientèle, il faut constamment tenir compte des attentes, des besoins et des contraintes du milieu de vie. La personne traitée doit être approchée globalement. En plus d'aborder l'approche fonctionnelle visant le maintien de l'autonomie pour la personne âgée, ce cours en continuité avec le cours Neurogériatrie 1, permettra aux étudiants de se familiariser avec les maladies neurologiques les plus souvent rencontrées en réadaptation.

Ce cours vise à apprendre à l'élève comment traiter cette clientèle âgée et/ou présentant des problèmes neurologiques, individuellement ou en groupes.

Prise en charge de la réadaptation en milieu clinique

144-ESW (1-9-3)

Avec ce cours, la formation clinique se poursuit, toujours avec une supervision directe. L'élève y consolide les acquis et continue à y développer les habiletés attendues chez un futur thérapeute en réadaptation physique, selon le modèle appliqué dans le cours *Intégration des techniques de base en milieu clinique*. Les objectifs de ces deux cours sont communs. Cependant, les exigences augmentent quant au rythme de travail, à l'implication dans le processus de réadaptation et à l'autonomie.

Au terme de ce cours, l'élève doit avoir démontré un degré d'autonomie suffisant pour accéder aux stages de la sixième session.

session 6

Durant la sixième session, l'élève poursuit ses apprentissages à l'extérieur du collège. Il œuvre sous la supervision indirecte d'une ou d'un physiothérapeute, ou thérapeute en réadaptation physique, qui l'évaluera par la suite.

L'élève doit faire deux stages, chacun d'une durée de sept semaines à temps complet. Les milieux de stages sont parfois éloignés de Montréal. Ils sont choisis par la personne responsable des stages au département de Techniques de réadaptation physique. Un stage se déroule en gériatrie, dans un hôpital, un centre hospitalier de soins de longue durée ou un centre de jour, et l'autre, en orthopédie, dans un hôpital ou une clinique de physiothérapie.

Les stagiaires partagent le quotidien des autres membres de l'équipe de réadaptation à laquelle ils doivent s'intégrer progressivement.

Après avoir développé, tout au long de sa formation collégiale, des compétences relatives au savoir théorique, au savoir-faire et au savoir-être, l'élève peaufine sa formation en développant son autonomie et son sens de l'initiative, c'est-à-dire son savoir-agir. L'intégration de ces quatre savoirs sera vérifiée par le biais de l'épreuve synthèse de programme.

Intégration de la démarche clinique en milieu de stage**144-ESX (2-13-3)**

Stage de sept semaines : semaines 1 à 7. La ou le stagiaire doit effectuer environ 70% de la charge d'un ou d'une thérapeute, au seuil d'entrée sur le marché du travail.

Prise en charge de la démarche clinique en milieu de stage**144-ESY (2-13-4)**

Stage de sept semaines : semaines 8 à 14. La ou le stagiaire doit effectuer environ 80% de la charge d'un ou d'une thérapeute, au seuil d'entrée sur le marché du travail.

Épreuve-synthèse de programme

L'épreuve synthèse de programme sert à vérifier si le fait de réussir les cours du programme a permis à l'élève d'atteindre les objectifs de formation du programme. Elle se déroulera dans les trois dernières semaines de la formation et comprendra deux volets : un volet pratique, qui se déroulera en milieu de stage, et un volet oral au Collège, devant des professeures et professeurs du département.

Section 8

Fiche signalétique de l'épreuve synthèse du programme

FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ÉPREUVE SYNTHÈSE DE PROGRAMME

PROGRAMME: Technique de réadaptation physique (144.AO)
COURS ASSOCIÉ: Intégration de la démarche clinique en milieu de stage.
FORME DE L'ÉPREUVE: L'épreuve se déroule en deux parties. La première partie est une partie pratique. Elle se déroule en milieu de stage (milieu clinique), et porte sur un cas clinique réel et nouveau (démarche complète de prise en charge d'une ou d'un nouvel usager ou usagère). La seconde partie se déroule au collège, sous forme de présentation orale. L'élève doit effectuer l'analyse critique de sa démarche de résolution de problème eu égard du cas qu'elle ou il a pris en charge dans la première partie de l'épreuve synthèse.
PÉRIODE OU MOMENT OÙ SE TIENDRA L'ÉPREUVE La partie clinique ou pratique de l'épreuve synthèse se déroulera pendant les trois dernières semaines de la formation, c'est-à-dire lors de la session 6. L'épreuve pratique demandera quelques heures, c'est-à-dire le temps nécessaire à l'élève d'intervenir adéquatement auprès du cas qui lui aura été confié. Au collège, la partie orale se déroulera dans la semaine suivant la fin des stages en milieu clinique. La présentation orale devrait durer une vingtaine de minutes.
OBJETS D'ÉVALUATION La compétence dont L'ESP cherchera à vérifier le niveau de développement: <i>Prendre en charge une démarche de réadaptation et de prévention auprès de clientèles variées.</i> Éléments de compétence: <ol style="list-style-type: none">1. Démontrer son professionnalisme et son intégration dans le milieu clinique.2. Planifier l'évaluation de l'usager ou de l'usagère.3. Impliquer l'usager ou l'usagère (et les autres intervenants ou l'entourage) dans le processus de réadaptation.4. Recueillir des données subjectives et objectives relatives à l'usager ou l'usagère.5. Traiter et analyser l'information recueillie.6. Appliquer le plan de traitement.7. Consigner au dossier les éléments de l'évaluation.8. Communiquer ces informations à son superviseur ou à l'équipe multidisciplinaire (jury). Il est à noter que, dans la grille d'observation utilisée pour les parties pratique et présentation orale, des critères de performance tiennent compte des compétences développées en formation générale.